



**Avis sur le draft non paper de la
Note de Stratégie de la DGD pour
le Secteur Education**

22 février 2013

1. Remarques générales sur le draft non paper

Educaid.be a bien reçu le draft non paper de la Note de Stratégie pour le Secteur Education et exprime sa reconnaissance à la DGD pour sa volonté de consulter la plateforme. Nous apprécions grandement le fait que la DGD soit attentive à notre expertise dans le cadre de l'élaboration de la note consacrée à l'éducation et que la DGD considère la plateforme comme un interlocuteur.

Educaid.be constate avec satisfaction que la DGD a tenu compte de quelques priorités qui sont formulées par Educaid.be dans sa note « Recommandations pour la Coopération belge au Développement dans le secteur de l'Enseignement et de la Formation » (juin 2012). Ainsi Educaid.be apprécie l'attention particulière accordée à l'accès et la régulation des taux de transitions ; l'équité dans ses dimensions sociales, genres, ethnique, religieuse et culturelle ; l'équité dans les chances de réussite ; la qualité de l'enseignement ; la vision holistique des systèmes éducatifs. Dans le même sens, Educaid.be souligne par ailleurs l'importance de la diversité des acteurs qui fournissent des services éducatifs - une diversité qui garantit que les différents groupes d'apprenants peuvent être atteints et que les apprenants (et / ou leurs parents) ont plus de choix.

Néanmoins, les membres de la plateforme ne souscrivent pas à l'ensemble des considérations de la note. Les membres soulignent principalement l'absence de clarification sur la portée de la stratégie, une fondation largement insuffisante des choix de priorités (comme le classement des « ordres d'enseignement » et le choix pour les PMA) et des imprécisions dans la définition des concepts clés (comme les « ordres d'enseignement »). A côté de ces remarques les plus importantes, Educaid.be voudrait aussi partager plusieurs autres remarques. Nous les donnons par chapitre ci-dessous. Les membres d'Educaid.be souhaitent aussi souligner qu'ils sont prêts pour mettre leur expertise à disposition en vue de l'amélioration de la note stratégique.

2. Considérations par chapitre du draft non paper

Introduction

1. En indiquant en introduction que le draft présente la vision et les principes par lesquels la Belgique entend baliser et définir ses appuis dans le secteur éducation, le draft sous-entend que les stratégies développées s'adressent à l'ensemble des acteurs belges financés par la DGD (ce que confirme le chapitre suivant et la première phrase du chapitre « Stratégie »). Néanmoins, le contenu se limite principalement au gouvernemental. Il convient donc de clarifier la portée de la stratégie développée, en particulier pour les acteurs non-gouvernementaux, en collaboration avec ceux-ci et tout en respectant leur autonomie et leur droit d'initiative.
2. Il est mentionné que la note stratégique a fait l'objet de larges consultations avec Educaid.be. Les membres d'Educaid.be tiennent à souligner le caractère extrêmement serré du timing. Ce n'est que le 11 février que nous avons reçu le draft. Educaid.be a dès lors été invitée à fournir un avis final le 22 février au plus tard. Il n'est pas évident de parvenir dans un tel délai à réunir les organisations membres et à élaborer un avis commun et approfondi sur une vision stratégique de la coopération au développement en matière d'éducation, ni pour les organisations membres qui sont elles-mêmes des structures représentatives de recueillir un avis de leur « base » et d'en composer un avis consolidé. C'est une raison en plus pour laquelle Educaid.be ne souscrit pas à l'ensemble des considérations de la note.
3. Selon le draft Educaid.be est une « sorte de think tank ». Les membres précisent qu'Educaid.be est bien plus que ça. Le texte de base qui est reconnu par tous les membres mentionne comme objectif de renforcer les capacités de chaque organisation et d'amplifier et soutenir la politique en Belgique concernant l'éducation et le développement pour que les acteurs belges puissent améliorer la qualité des appuis dans ce secteur dans les pays au Sud.
4. De manière générale, Educaid.be répète sa demande de faire une distinction entre les dépenses visant une amélioration des systèmes d'enseignement d'un pays et les dépenses qui utilisent l'enseignement en tant qu'instrument permettant d'améliorer un système dans un autre secteur.

Contexte et défis

5. Selon les chiffres les plus actuels 61 millions d'enfants sont exclus de la scolarité (au niveau primaire), au lieu de 67 millions comme mentionné dans le draft (GMR 2012).
6. Educaid.be estime qu'il est nécessaire de mentionner les débats post-2015 qui sont actuellement menés au sein de la communauté des acteurs de la coopération au développement et de la recherche; Educaid.be demande aussi de faire référence à EFA.

Vision

7. Educaid.be recommande de limiter ce chapitre aux points en résumé mentionnés en p. 7.

Principes directeurs et pistes pour les mettre en œuvre

8. Educaid.be souligne l'orientation essentiellement gouvernementale du chapitre. Il est fait référence au « rôle central de l'Etat partenaire » et, au titre des principes directeurs, de la « volonté politique des *partenaires* et des bailleurs », des « capacités des *partenaires* dans la gestion et le pilotage de leur système éducatif ». Telles qu'elles sont formulées, les deux notions sous-entendent que les partenaires se limitent aux *gouvernements* partenaires de la coopération bilatérale directe. Educaid.be estime qu'il convient d'élargir la notion de partenaire.
9. Educaid.be constate que les principes directeurs ciblent particulièrement le renforcement de la volonté politique et des capacités des partenaires. La plateforme suggère que la notion de renforcement de la volonté politique soit explicitement élargie à la volonté politique propre à notre pays, y compris à l'ensemble de ses instances de décision en matière de coopération au développement. Ainsi, Educaid.be recommande que la Coopération belge confère à l'enseignement une place prioritaire dans le cadre de sa contacte avec les pays partenaires et l'augmentation de la partie Education dans le budget de la coopération au développement.
10. Educaid.be souhaite que soit explicité ce qu'on entend par « nouvelles formes de financement ».
11. Educaid.be constate que la note compte largement sur les attachés de coopération dans la mise en œuvre des principes directeurs. Ainsi ils jouent un rôle central dans le renforcement de la volonté politique des partenaires et de leurs bailleurs, le renforcement des capacités des partenaires dans la gestion et le pilotage de leur système éducatif et l'accroissement de l'efficacité de l'aide. Educaid.be estime qu'une élaboration aussi approfondie des modalités n'a pas sa place dans une note de stratégie.
12. Educaid.be observe que dans le cadre du sous-chapitre consacré à l'accroissement de l'efficacité de l'aide (3.3.1), le draft définit d'emblée et avec précision la modalité de l'aide pour la coopération gouvernementale dans le secteur éducation, en stipulant que ce sera celle de l'aide budgétaire sectorielle. Educaid.be estime qu'une élaboration aussi approfondie des modalités – y compris les limitations exposées en matière d'aide projet – n'a pas sa place dans une note de stratégie. Si la DGD choisissait néanmoins de conserver la modalité de l'aide budgétaire dans la note, Educaid.be recommande d'opter plutôt pour une approche mixte, avec une attention suffisante pour l'assistance technique.
13. Educaid.be n'est pas d'accord avec le passage qui stipule que « l'absence de synergies pourrait être une cause de réorientation des fonds ». Educaid.be considère la synergie comme un moyen et pas comme un objectif en soi.

Priorités et pistes pour les mettre en œuvre

14. La DGD veut concentrer les appuis de la coopération belge sur « l'éducation de base/primaire » et « l'enseignement technique et la formation professionnelle ».
 - a. Il importe de clarifier la portée des trois priorités en termes d'acteurs. Le document indique qu'il s'agit de priorités pour « la Belgique » ou de « la coopération belge ». Ainsi, un certain flou est entretenu par le document entre une stratégie présentée comme globale et des priorités qui ne concernent pas nécessairement certains acteurs de la coopération non gouvernementale.
 - b. Educaid.be trouve que les choix des priorités ne sont presque pas étayés. Educaid.be demande à expliciter les stratégies et motivations derrière les choix.

- c. Le document n'est pas clair quant au fait de savoir si on se concentre sur l'éducation de base ou sur l'éducation primaire. Educaid.be souhaite aussi souligner qu'il convient de préciser qu'il y a une différence entre la petite enfance (0-3) et l'enseignement maternel formel (3-6). L'enseignement maternel formel relève bien de l'éducation et non du secteur de la santé ; D'ailleurs, les initiatives de la petite enfance ont aussi besoin des initiatives qui sont ciblés sur « apprentissage et stimulation précoce ». Une bonne interaction entre les domaines de l'éducation et de la santé est nécessaire.
 - d. Il convient aussi de préciser la notion d'« enseignement de professionnalisation ». A la page 6, la note stipule que les ordres d'enseignement qui composent l'enseignement de professionnalisation sont le secondaire général, technique, professionnel et universitaire. Educaid.be souligne que le développement des compétences techniques et professionnelles couvre un grand domaine, dont des formations structurées au sein d'institutions de formation publiques et privées et/ou sur des lieux de travail dans le cadre d'une économie formelle/informelle.
15. Educaid.be recommande à nouveau de cibler les résultats d'apprentissage en ce qui concerne l'enseignement primaire : l'alphabétisation, l'aptitude élémentaire au calcul, les connaissances scientifiques de base et les aptitudes à la vie quotidienne.
 16. L'éducation préscolaire, le secondaire général et l'universitaire sont tous classifiés sous un chapitre intitulé « les autres ordres d'enseignement » (4.1.2.). Ce chapitre un peu « fourre-tout » laisse également entendre que les interventions dans ces autres niveaux sont accessoires par rapport à la politique de coopération belge alors qu'elles en constituent un volet important et même essentiel. A nouveau la motivation pour classer les niveaux sous ce chapitre est absente.
 17. Educaid.be souligne par ailleurs que les souhaits qui sont exprimés, par exemple en termes d'investissement dans les facultés de pédagogie ou en termes de synergies entre la coopération universitaire et la coopération gouvernementale ne doivent pas pouvoir s'entendre comme des engagements inconditionnels à prendre par les universités, dont l'autonomie et le droit d'initiative ont été reconnus. Celles-ci se sont effectivement engagées à rechercher et à développer, tant avec les acteurs nationaux qu'internationaux, des complémentarités et des synergies. Elles restent bien entendu prêtes à s'investir dans cette double voie, mais souhaitent que leurs spécificités soient respectées. Il en va de même pour le dernier point du chapitre 3.2.1 Pistes de mise en œuvre et pour le dernier point du chapitre 4.3.4 Pistes de mise en œuvre – En général ;
 18. Toujours de ce point de vue synergies et complémentarités, Educaid.be demande, de manière générale, qu'il soit tenu compte dans la note stratégique des modalités relatives aux « projets de synergie » et aux « projets de partenariat avec la coopération gouvernementale » tels que prévus par l'actuel projet d'arrêté royal concernant le subventionnement des programmes, projets, projets de synergie et projets de partenariat avec la coopération gouvernementale et des acteurs de la coopération au développement non gouvernementale ;
 19. La DGD fait le choix de concentrer les appuis de la coopération belge sur les Pays les Moins Avancés (PMA). La DGD stipule aussi que la coopération gouvernementale belge ne financera pas le secteur éducation des Pays à revenus moyens, exception éventuellement faite pour les pays en conflit prolongés. Educaid.be déplore qu'il n'y ait aucune motivation de ce choix et souligne que l'équité – un principe-clé dans la note de stratégie - est un défi important pour les PMA et les Pays à revenus moyens.

Améliorer le suivi et l'appropriation des prescrits de la note stratégique

20. Si la DGD choisissait de conserver les passages sur le rôle des attachés dans la note, Educaid.be souhaiterait que soit précisée la manière dont la DGD envisage la préparation des attachés de coopération à ces tâches, dans le secteur de l'éducation en particulier, et comment la DGD organisera le suivi?
21. Educaid.be apprécie que la DGD organisera une discussion annuelle sur toute question liée à la mise en œuvre de la stratégie, mais recommande de le faire avec l'ensemble des acteurs au sein de Educaid.be.